

Commune de Val-d'Arc

Conseil Municipal du 5 novembre 2021

- Approbation du compte rendu de la séance du 24 septembre 2021
- Présents : 21
- Absents : 2 Alexandra Legrand et Bruno Rizzon
- Procuration donnée par Bruno Rizzon à Roger Gachet, Alexandra Legrand à Josyane Bazin
- Secrétariat de séance assuré par Josyane Bazin

La séance est ouverte à 19h00

Ordre du jour

- 1- choix de l'entreprise pour création d'une «ferme solaire»
- 2- Présentation du P.A.D.D.
- 3- Projet aménagement «entre deux ponts»
- 4- Réhabilitation bâtiment scolaire de Randens
- 5- Projets en cours
- 6- Modification des statuts du S.I.A.P.
- 7- Personnel : risques statutaires
- 8- Informations diverses

1. Choix de l'entreprise création d'une «ferme solaire»

Suite à la réunion du conseil municipal du 24 septembre 2021, une présentation du projet a été faite au conseil municipal par deux entreprises : TOTAL Energies et TRINASOLAR

	TOTAL Energies	TRINASOLAR
Puissance du projet :	5 MW	5 MW
Durée :	30 ans	30 ans
Redevance locative	60.000 €/an	52.500€/an
Indemnité foncière	120.000 en 3 fois	100.000
Mesures accompagnements :		
Retombées Economies estimées	800KE	770KE
Reprise de voirie	15KE	travaux sur site – aire pédagogique 50KE

Taille des arbres

Projets à proximité : ARGENTINE et EPIERRE

Le Conseil choisi le projet TOTAL Energies à l'unanimité.

2. Présentation du P.A.D.D. (plan d'Aménagement et de Développement Durable :

Le P.A.D.D. a été travaillé et pensé en prenant pour référence le SCOT Maurienne,

Le P.A.D.D. est une étape importante de la mise en place du PLU,

Le P.A.D.D. est la vision du territoire pour les 10 ans à venir,

Le P.A.D.D. c'est imaginer l'évolution de la commune pour la période donnée,

Le P.A.D.D. c'est prévoir les déplacements

Le P.A.D.D. c'est organiser l'espace en définissant : des zones constructibles

des zones à aménager

des zones à prioriser

des zones à protéger.

Le P.A.D.D. c'est imaginer l'habitat et les structures du territoire,

Le P.A.D.D. c'est une orientation d'aménagement et de programmation

Le P.A.D.D. c'est aussi la transcription de toutes ces données sur un plan.

Les O.A.P. (Orientation d'Aménagement et de Programmation)

Le travail a porté sur :

- La « loi climat » du 24 Aout 2021 qui définit l'urbanisation et la réalisation des réseaux,
- Le bilan du PLU qui devra se faire tous les 6 ans au lieu de 9,
- La densité de l'habitat en lien avec le SCOT,
- Le maintien au minimum de 15% de logements sociaux.

Rappel des orientations du SCOT en tenant compte :

- Des éléments du patrimoine historique et paysager,
- Des espaces à requalifier,
- De la consommation foncière à respecter

Nous avons également travaillé sur l'urbanisme et les articles à notre disposition :

- Densité minimale autour des transports en commune (aménagement autour de la gare),

- Les emplacements réservés (ouvrages...espaces verts...)
- Le tracé de principe pour les voies et liaisons
- La définition des secteurs (tailles....)
- La localisation des secteurs à performance énergétique renforcée
- Règles de diffusion entre RDC et étages (commerces)
- La continuité écologique
- Les secteurs à protéger
- Les espaces inconstructibles.

Le Conseil valide ce PADD à l'unanimité.

3. Projet aménagement « entre deux ponts »

Suite à l'estimation des travaux de G Home (bureau d'étude) et au résultat de l'appel d'offres, la commission a estimé modifier le projet pour rechercher des économies à faire.

Nous avons contacté les deux entreprises retenues pour leur faire part des modifications à apporter.

Résultats :	SERTPR/EUROVIA	MARTOIA
	166.369,61 €	165.000 €

Le conseil municipal fait le choix à l'unanimité de l'entreprise Martoia

4. Réhabilitation bâtiment scolaire de Randens

Rencontre avec le bureau d'étude G HOME pour la mise en place du dossier.

Rappel du projet : Isolation du bâtiment
Chauffage

La mission du bureau d'étude est de nous faire une proposition pour le choix de l'isolation et du chauffage

5. Projets en cours

Cimetière : les enrobés et aménagements des allées sont terminés. Il reste à mettre en place courant Novembre 2021 le jardin du souvenir, le columbarium et les caves urnes. L'engazonnement de la zone du jardin du souvenir est prévu au printemps 2022.

Travaux la Pouille : pour rappel il s'agit de la restructuration de la route avec mise en place d'un «ralentisseur» à l'entrée du lotissement et le réaménagement de l'écoulement des eaux pluviales au regard du lotisseur.

Forêt communale : restauration de la piste forestière à Randens qui s'était effondrée. Pour rappel l'estimation des travaux était de 18.000€. Appel d'offres : entreprise DUVERNEY pour 11.870 € et suite à des travaux supplémentaires la facture est de 12.605 €

Décision du CM : prendre un avenant pour régler le solde 735 euros

Projets et travaux :

A mettre en place ou à étudier :

- Réhabilitation bâtiment scolaire de Randens
- Réaménagement du cimetière d'Aiguebelle
- Réaménagement «entre deux ponts »
- Réaménagement du parc Rochette
- Création de parking à Randens
- Aménagement du «plateau loisirs» à Randens

En cours d'instruction :

- Cours d'écoles
- Réhabilitation de la traversée de grande rue d'Aiguebelle

6. Modification des statuts du S.I.A.E.P.

La durée du syndicat arrive à échéance.

Les communes adhérentes doivent délibérer dans les mêmes termes que la délibération du syndicat.

Cette durée a été modifiée en durée illimitée.

Le conseil municipal valide cette décision à l'unanimité

7. Personnel – Risques statutaires

Mise en place d'un nouveau contrat.

Une délibération est à prendre pour donner «mandat» au centre de gestion pour la négociation. La décision est à prendre avant le 15 décembre 2021.

Le conseil municipal valide cette décision à l'unanimité

Pour information : renouvellement du contrat aidé qui arrive à échéance. C'est un contrat de 30heures du 3 novembre 2021 au 31 juillet 2022 qui est reconduit pour 9 mois avec une prise en charge de l'état de 60%.

Rajouté à l'ordre du jour : Ouverture d'un poste administratif à mi-temps.

8. Informations diverses

Projet élus de Val-d'Arc au conseil communautaire Porte de Maurienne : modification de la liste des élus de Val-d'Arc au conseil communautaire.

Enfant scolarisé à l'extérieur de la commune : concerne un enfant inscrit en classe Ulis à Aiguebelle et à Ste Hélène sur Isère. La commune de Ste Hélène facture l'inscription à hauteur de 450 Euros.

Le conseil municipal refuse à l'unanimité de prendre en charge cette inscription.

Litige Mme Villard à Randens : suite au litige opposant Mme Villard à la commune il est nécessaire de prendre une délibération pour «ester en justice».

Le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre cette délibération.

Convention travaux RD1006 avec le département : une convention sera mise en place dans le cadre d'un aménagement d'un plateau de carrefour RD1006 au PR 75+450

Vente et achat de parcelles de terrain :

Proposition de vente pour une utilisation agricole d'une parcelle de terrain à la Marliéry A 109 d'une superficie de 1.309 m² au tarif de 2euros le m²

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Garage Bourdon : régularisation du projet initial, valorisation de l'achat de terrain pour la pose d'une clôture (parcelle A3205 : 73m) et création d'un trottoir : 10.018,80 Euros

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Adressage : modification et création de noms de voies communales pour adresses concernant deux habitations.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Création d'une micro centrale : création d'une micro-centrale entre les ruisseaux du «Nan Brun» et du «Vorgeray» par l'entreprise F.M.G. (Forces Motrices du Gelon).

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Classe découverte : organisée par l'école élémentaire d'Aiguebelle dans la région Toulousaine au printemps 2022.

Le conseil municipal décide une aide de 80euros par enfant de la commune et propose de participer sur un projet tous les 3 ans.

Téléphonie : Denis Richard présente le dossier. La raison du changement fait suite aux nombreuses difficultés et dysfonctionnements rencontrés avec notre fournisseur Orange. Nous avons eu deux propositions : SFR Business et GEDIS Télécom. Actuellement nous n'avons plus d'interlocuteurs chez SFR Business. Nous retenons la proposition de GEDIS Télécom basée à Aix les Bains pour un coût mensuel de 1.100 Euros par mois (Orange 1.250€ par mois) avec reprise de la flotte mobile, conservation des numéros de téléphone actuels, remplacement du matériel en location, amélioration du débit internet et facturation mensuelle sur 2 factures au lieu de 20 actuellement.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Dans le cadre de la GEMAPI, le Syndicat du Pays de Maurienne nous informe des travaux d'entretien du ruisseau «Nan Clair» courant Novembre 2021.

Journal communal : rappel aux adjoints de proposer des articles pour la mise en page au plus tard fin novembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.